

Médical PM^{MD}

Contrat de service

Bras articulés et consoles de service

Prendre un contrat de service avec Médical PM, c'est :

- S'assurer de la disponibilité d'un équipement fonctionnel en tout temps
- Éviter les bris mécaniques
- Limiter la fermeture d'une salle
- Travailler en étroite collaboration avec les usagers pour une planification optimale
- S'assurer que les équipements respectent les spécifications du manufacturier
- Respecter les normes du contrôle des infections grâce à notre équipement permettant d'isoler les zones d'intervention
- Bénéficier d'un escompte sur le taux horaire régulier
- Bénéficier d'un escompte sur le tarif régulier des pièces remplacées lors de l'entretien périodique
- Recevoir la visite annuelle de notre technicien
- Documenter les entretiens périodiques des bras articulés et des sorties de gaz

Que fait le technicien durant l'entretien périodique ?

- Inspecte visuellement les bras et les consoles de service
- Performe l'entretien périodique selon les 25 points de notre protocole de vérification
- Prépare un rapport détaillé après son inspection et envoie une copie à la personne en charge sur le site
- Communique chaque jour via courriel à la personne en charge la progression des travaux effectués la veille ainsi que les éventuels problèmes identifiés
- Informe le client des potentiels remplacements ou mises à niveau des équipements à prévoir

L'équipe technique de Médical PM, c'est :

- Des techniciens expérimentés
- Une couverture Pan Canadienne
- Une intervention dans les 24h ou 48h selon le contrat
- Un support technique téléphonique 24h/7

Pour une estimation, contactez-nous

Sans frais : 1 (855) 404-7676
Courriel : info@medical-pm.com
www.medical-pm.com

